

ARRÊTE DU MAIRE N°A2026-DGS05

Portant délégation de signature à Mme Murielle CHIONO-LEVY, Directrice générale des services

Le Maire de la commune de Feytiat,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 2122-19 et R.2122-8,

Considérant que Madame Murielle CHIONO-LEVY, attachée territoriale, exerce les fonctions de Directrice générale des services de la commune de FEYTIAT, et que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté municipal en date du 21/02/2025 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2

Monsieur Laurent LAFAYE, Maire de la commune de FEYTIAT, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Murielle CHIONO-LEVY, attachée territoriale dans les domaines suivants :

- les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de la commune,
- les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs au personnel,
- les documents matérialisant l'accord d'inscription à une formation,
- les bons de commande inférieurs ou égaux à 1 000 euros.

En cas d'empêchement ou d'absence du maire :

- les bons de commande sans limite de montant,
- les bordereaux de titres et de mandats de la commune sans limite de montant, y compris les bordereaux liés au chapitre 012.

Sont exclus de cette délégation :

- les décisions que le Maire prend par délégation du Conseil municipal,
- toutes décisions en lien avec l'urbanisme.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services de la ville de FEYTIAT et le Comptable du SGC de Limoges et Amendes, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville de FEYTIAT, et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet et au Comptable de la collectivité.

A Feytiat, le 23/03/2026

**Le Maire,
Laurent LAFAYE**



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture, le
Et de la notification, le
Affiché en Mairie le